



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – Règlements numéro 2025-11-902 et 2026-01-902

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté les règlements suivant :

- Règlement numéro 2025-11-902 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 et ses amendements, afin d'autoriser notamment l'usage de fermette dans la zone A-04
- Règlement numéro 2026-01-902 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 et ses amendements, afin notamment de prohiber l'établissement de résidence principale dans la zone V-07

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé à l'Hôtel de Ville, au 88 rue des Érables, Grenville-sur-la-Rouge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 13h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE, ce 15 avril 2026



François Rioux
Directeur général et Greffier-trésorier